

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 26 septembre 2016

DELIBERATION N°2016-50

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 septembre en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le mardi 20 septembre 2016

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 juillet 2016.

Exposé de la décision :

Le compte rendu n'appelle pas d'observation particulière.

Proposition de décision soumise au conseil :

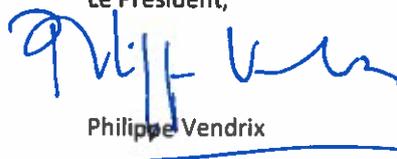
Approbation du compte rendu.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participants à la délibération :	32
Abstentions :	0
Votes exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

Pièce jointe : Compte rendu du CA du 4 juillet 2016.

Fait à Tours, le
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

Affaires juridiques
CLR/n°16-470

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
4 juillet 2016

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

M. Bastien Collinot ; Mme Christelle Dutilleul ; M. Jean Fabbri ; Mme Carole Faisandier ; M. David Fiala ; M. Jean-Patrick Gille ; Mme Mathilde Gralepois ; M. Sébastien Lambert ; M. Benjamin Lavergne ; Mme Yasmine Lebailly ; M. Pascal Meichel ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prévost ; M. Kilian Raschel ; Mme Pascale Reverdiau ; Mme Emily Rosenfeld ; Mme Juliette Rousseau ; M. Stéphane Servais ; M. Clovis Tauber ; M. Emmanuel Thibault ; Mme Dominique Vaillant ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

Mme Chantal Barin-Le Guellec à M. Clovis Tauber ;
Mme Catherine Belzung à M. Philippe Roingard ;
M. Benjamin Caquet à M. Bastien Collinot ;
Mme Anne Duittoz à M. Clovis Tauber.

Excusée

Mme Catherine Beaumont.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Daniel Alquier, vice-président chargé des partenariats et de l'innovation ; M. Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture ; M. Eric-Alain Zoukous, vice-président chargé des finances ; M. Alain Botton, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du cabinet du président ; M. Alexis Chommeloux, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de comptes rendus

Compte rendu du Conseil d'administration du 30 mai 2016

Le Conseil approuve par 30 voix pour et 1 abstention le compte rendu tel que modifié en séance (cf. P. J.).

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Bilan social 2015

Mme Ruillier présente le bilan social 2015 (cf. P.J.).

- Les effectifs de l'Université sont stables.
- Les catégories A augmentent légèrement chez les BIATSS.
- Il n'y a que 4 apprentis, un effort est souhaitable pour augmenter ce nombre.
- Le taux d'emploi de personnels handicapés est de 3.4 %, essentiellement des BIATSS, alors qu'il devrait être de 6 %. Toutefois il n'était que de 1.5 % en 2011, il y a donc un net progrès. Le défi porte surtout sur le recrutement de personnels enseignants, ce qui nécessite un vivier qui n'existe pas actuellement.

M. Fabbri souligne que ce bilan met en évidence la précarité chez les BIATSS, alors que l'Université reste bien au-dessous du plafond d'emplois qui lui a été accordé. De même, le développement des contrats de recherche conduit de nombreux jeunes chercheurs à se retrouver en situation de précarité.

M. Lambert souhaite connaître les moyens dont dispose l'Université pour résorber le déficit de certaines composantes en personnel enseignant féminin.

M. le Président lui indique qu'il est impossible de procéder à des recrutements discriminatoires, l'Université ne peut rien imposer en matière de recrutement d'enseignants et enseignants-chercheurs. Le mouvement de féminisation est entamé dans tous les secteurs, mais, dans certains, cela prendra de nombreuses années pour atteindre la parité.

M. Lesigne souligne que l'Université ne dispose d'aucun levier significatif pour agir en ce sens.

M. Wolf indique que le bilan social témoigne de l'impact de la politique d'établissement sur les emplois. Il commente les évolutions survenues dans les domaines du handicap, de la précarité et de la parité en application des dispositions de la lettre de cadrage 2014.

Le conseil approuve à l'unanimité le bilan social 2015.

2 – Budget rectificatif n°2 de 2016

M. le Président insiste sur l'importance de la sincérité du budget, afin de limiter au strict minimum l'utilisation des budgets rectificatifs.

M. Zoukous expose les grands axes qui ont guidé la préparation de ce budget, le premier de la nouvelle équipe présidentielle.

M. Dailloux présente ce budget rectificatif (BR) n°2 (cf. P.J.) d'un montant modeste de 343 000 € pour un budget de 222 M€.

M. Fabbri est surpris de la faiblesse des droits d'inscription prévus à ce budget, qui lui semblent sous-estimés au regard des prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée.

M. Zoukous indique que la majorité des étudiants seront boursiers d'où la nécessité d'être très prudent dans notre évaluation, d'autant que l'Etat ne donne qu'une enveloppe globale. De plus, ces recettes valent pour l'année universitaire 2016-2017, donc seule la part correspondant à l'année 2016 peut être prise en compte dans ce BR.

M. Fabbri conteste que la majorité de nos étudiants soient boursiers. Il rappelle, par ailleurs, que la précédente équipe a affirmé au conseil d'administration que des négociations entre la CPU et le Ministère avaient débouché sur une évolution de la politique gouvernementale, avec désormais une compensation des boursiers proche de la réalité.

De plus, M. Fabbri considère que les rémunérations nécessaires à l'encadrement des nouveaux étudiants lors de la prochaine rentrée ne sont pas prises en compte.

Enfin, M. Fabbri s'interroge sur l'augmentation de 5 % des frais de déplacement liés à la recherche.

M. Gille s'interroge sur les conséquences financières du transfert du patrimoine de l'Etat aux universités.

M. le Président indique que le sujet de la dévolution du patrimoine sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil. L'opération inscrite au présent BR est un emprunt pour la réfection du site Jean-Luthier de l'IUT de Tours.

M. Fabbri souligne que très peu d'universités réclament la dévolution du patrimoine, à laquelle sont radicalement opposés de nombreux universitaires.

M. Wolf estime que ce BR n°2 est un budget technique. Il constate que la situation est saine et que cela permettra, le cas échéant, de faire face dans le cadre du BR n°3 à une hausse du nombre des étudiants.

M. le Président réaffirme la sincérité de ce budget et renvoie au BR n°3 l'inscription des moyens qui pourraient se révéler nécessaires à la rentrée.

Le conseil approuve à l'unanimité le BR n°2.

*

INFORMATIONS PAR LE PRESIDENT

1 – Actes de vandalisme aggravé sur le site Tanneurs

M. le Président indique que de nombreux tags (108) ont vandalisé les couloirs du site Tanneurs sur plusieurs étages dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet. Il y avait déjà eu quelques tags dans l'amphithéâtre C mis à la disposition des étudiants contestataires, mais la gravité des faits était sans rapport avec ce qui vient de se produire, surtout que certains tags s'attaquaient directement à la personne du directeur de l'UFR arts et sciences humaines, Bernard Buron. Un constat d'huissier a été établi et une plainte déposée. Il recevra demain les étudiants qui souhaitent conserver l'usage de locaux sur le site Tanneurs pour poursuivre le mouvement. Considérant que ces dégradations, dont le coût est au minimum de 80 000 €, peut-être 100 000 € (soit l'équivalent de 3 emplois d'ATER), rompent l'accord passé avec les étudiants en lutte, il ne donnera pas suite à leur demande.

2 – Retrait de la CPU des négociations sur l'agenda social

Devant le refus de l'Etat de donner des garanties quant au financement pérenne de l'enseignement supérieur, la CPU a décidé de rompre les négociations. M. le Président proposera des moyens d'action dès le prochain conseil.

M. Fabbri propose de fixer rapidement la date d'une manifestation.

3 – Mise en œuvre du télétravail

M. le Président indique que le comité technique a approuvé les modalités de mise en œuvre du télétravail. Il faudra ensuite choisir les personnes qui participeront à l'expérimentation, sachant qu'on part sur la base d'une quarantaine de personnes intéressées.

*

POLITIQUE GENERALE

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

1 – Compte rendu de la commission de la recherche du 31 mai 2016

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de la commission de la recherche (CR) du 31 mai 2016.

La CR a été informée :

- de la désignation de ses personnalités extérieures par le conseil d'administration ;
- des auditions des porteurs de projet d'entité de recherche ;
- des principales dispositions d'un arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat.

La CR a élu :

- son bureau ;
- ses représentants au sein de diverses instances.

La CR a approuvé la répartition des crédits dans le cadre de l'appel à projet « petits équipements ».

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 31 mai 2016.

2 – Compte rendu de la commission de la recherche du 23 juin 2016

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de la CR du 23 juin 2016.

La CR a entendu une présentation de la plateforme scientifique et technique « animaleries » et a adopté le cadre de travail de cette dernière.

La CR a élu :

- sa commission permanente ;
- ses représentants au conseil culturel et au comité stratégique de politique sociale.

La CR a été informée de la construction des écoles doctorales au sein de la COMUE.

La CR a approuvé :

- les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « actions de recherche collaboratives » Poitiers-Tours ;
- une convention de partenariat avec le Club des entreprises *low cost*.

M. Fabbri relève que M. Lesigne a fait référence à plusieurs reprises à la COMUE Léonard de Vinci. Or, la presse a rapporté un vote, certes indicatif, par lequel le conseil d'administration de l'Université de La Rochelle a manifesté à une large majorité son souhait de sortir de cette COMUE.

M. le Président confirme le souhait de l'Université de La Rochelle de quitter la COMUE. Pour sa part, il considère que, même si elle est pour l'instant membre de la COMUE, elle ne doit recevoir ni moyens, ni direction d'école doctorale.

M. Fabbri fait aussi part de ses réserves quant à la convention de partenariat avec le Club des entreprises *low cost*.

MM. Lesigne et Zoukous expliquent l'intérêt de cette convention pour l'équipe VALLOREM qui mène des recherches sur le prix.

Le conseil approuve :

- par 28 voix pour et 3 abstentions la convention avec le club des entreprises *low-cost* ;
- à l'unanimité les autres propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 28 juin 2016.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 juin 2016

Mme Goï présente le compte rendu (cf. P.J.) de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

La CFVU a élu sa commission permanente.

La CFVU a approuvé :

- la création d'un nouveau parcours du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF) ;
- la reconnaissance nationale des DUEF ;
- des modifications au contrat et à la charte « étudiant-entrepreneur » ;
- le renouvellement d'habilitation de l'UFR médecine à délivrer certaines capacités ;
- des modifications de maquettes ;
- des modifications de modalités de contrôle des connaissances ;
- les unités d'enseignement et d'ouverture pour l'année universitaire 2016-2017 ;
- des conventions de partenariat avec des lycées ;
- une convention avec la Ville de Tours relative à la Bibliothèque municipale ;
- le renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la formation d'infirmier en Région Centre-Val-de-Loire ;
- des conventions relatives à la scolarité et aux frais de scolarité des étudiants sages-femmes de l'Ecole du CHR-U de Tours ;

- une convention avec le Club des entreprises *low cost* ;
- des conventions de relations internationales ;
- le compte rendu de la commission « aide aux projets » du FSDIE du 28 avril 2016.

M. Fabbri juge inapproprié l'interdiction de modifier les maquettes pendant les deux prochaines années. Il pense qu'il faut autoriser des aménagements limités afin de s'adapter aux évolutions susceptibles de survenir d'une année sur l'autre.

Mme Goï insiste sur le risque d'erreur engendré par les modifications des maquettes en cours de contrat, soulignant que plus les modifications sont mineures, donc peu visibles, plus le risque d'erreur est élevé.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 23 juin 2016.

Ressources humaines

1 – Utilisation des emplois vacants lors de l'année universitaire 2016-2017

M. le Président rappelle que l'utilisation prévue des postes figurant dans cette liste (cf. P. J.) ne vaut que pour la prochaine année universitaire. Leur utilisation définitive sera déterminée ultérieurement. Il expose la politique qui a conduit aux choix retenus.

Mme Ophèle s'inquiète du devenir d'un poste de 6^e section demandé pour un ATER et qui apparaît en poste de professeur contractuel.

M. le Président rappelle qu'il n'est pas souhaitable que les doctorants prennent de lourdes charges d'enseignement, car ils ne peuvent plus se consacrer correctement à leur thèse. Mieux vaut qu'ils assurent un moindre nombre d'heures de vacation. Pas plus de 96 h/TD précise M. Lesigne.

M. Fabbri comprend la prudence dans l'utilisation des emplois, mais l'accroissement des effectifs rend déraisonnable le recours à des contractuels et des vacataires plutôt qu'à des ATER. Il souhaite savoir s'il y aura une campagne d'ATER supplémentaire.

M. le Président souligne d'abord qu'il n'y a pratiquement pas de gel de postes.

Le conseil approuve par 27 voix pour et 3 contre les propositions d'utilisation des emplois vacants lors de l'année universitaire 2016-2017.

2 – Demande d'ouverture d'un poste à l'agrégation pour les disciplines juridiques, économiques et de gestion – rentrée 2017

M. le Président indique qu'il s'agit d'un poste de 1^{ère} section (droit privé).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition.

3 – Rémunération des agents en contrat d'enseignement

M. le Président indique qu'il a souhaité caller la grille de rémunération des contractuels (cf. P.J.) sur les diplômes dont sont titulaires les intéressés.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de rémunération des agents contractuels.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Election de la vice-présidente chargée du numérique et de l'informatique

M. le Président propose au Conseil la désignation de Mme Sabine Barrat en tant que vice-présidente chargée du numérique et de l'informatique.

Mme Barrat retrace son *curriculum vitae*.

Mme Barrat est élue à l'unanimité vice-présidente chargée du numérique et de l'informatique.

2 – Conventions de relations internationales

M. Desmet demande s'il y a des questions sur les conventions de relations internationales (cf. P.J.) avec les établissements suivants :

- Université d'Alberta (Canada) ;
- Université de Montréal (Canada) ;
- Douglas College (Canada) ;
- Davidson College (Etats-Unis) ;
- Hanover College (Etats-Unis) ;
- University of North Texas (Etats-Unis) ;
- Val Tech University (Inde) ;
- University of Science and Technology of Hanoi (Vietnam).

Le conseil approuve à l'unanimité les conventions de relations internationales.

*

QUESTIONS DIVERSES

1 – Création de la commission d'orientation des relations internationales

M. Desmet présente les missions de cette nouvelle commission (cf. P.J.) :

- avoir une réflexion stratégique en matière de relations internationales ;
- proposer des orientations générales ;
- définir des priorités ;
- donner des avis sur les conventions de relations internationales ;
- permettre à des personnalités extérieures d'apporter leur éclairage.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création de la commission d'orientation des relations internationales telle que modifiée en séance.

2 – Compte rendu de la commission des moyens

Mme Manson présente le compte rendu de la commission des moyens (cf. P.J.).

La commission a :

- étudié sa nouvelle méthodologie de travail ;
- approuvé le BR n°2 ;
- approuvé le renouvellement de la société Price Waterhouse Cooper comme commissaire aux comptes ;
- proposé de déléguer au président la fixation des tarifs des colloques ;
- proposé de renouveler les délégations financières au président ;
- adopté des tarifs.

Le conseil approuve :

- par 25 voix pour et 3 contre le renouvellement de la société Price Waterhouse Cooper comme commissaire aux comptes ;
- à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

3 – Cession de la gabarre *Val-de-Vienne*

M. le Président et M. Lesigne informent les conseillers que l'un des bateaux de l'Université à Chinon, la gabarre *Val-de-Vienne*, est en fort mauvais état après avoir été infectée par un champignon. Le coût du traitement est prohibitif, mais l'association Jeanne-Camille de Chinon, spécialisée dans les gabarres, est prête à se charger du sauvetage de ce bateau si on le lui cède pour l'euro symbolique.

Le conseil approuve à l'unanimité la cession de la gabarre *Val-de-Vienne* à l'association Jeanne-Camille.

M – Remboursement de frais de déplacement

M. le Président indique que l'agent comptable réclame cette délibération afin de continuer à rembourser certains frais de déplacement.

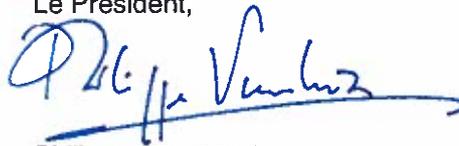
Le conseil approuve à l'unanimité la prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 des dispositions relatives au remboursement des frais de déplacement.

*

L'ordre du jour de cette séance étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 05.

A Tours, le 12 juillet 2016

Le Président,



Philippe VENDRIX

P. J. : 11

